

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 11 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL À Jocelyn GENDEK, Jérôme SULIM À Jocelyn BUREAU, Alain CHAUVET À Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA À Sarah TENDRON, Mohamed HARIZ À Driss SAÏD, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX À Frédérique SIMON, Matthieu ANNÉREAU À Alexandra JACQUET

ABSENTS : Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farida REBOUH

DÉLIBÉRATION : 2023-141

OBJET : CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE AU CCAS - BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR POUR L'ANNÉE 2023

DÉLIBÉRATION : 2023-141  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE AU CCAS - BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR  
POUR L'ANNÉE 2023

**RAPPORTEUR : Marcel COTTIN**

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à verser une contribution complémentaire au CCAS – budget annexe Accueil de jour pour l'année 2023.

Considérant que :

- Lors du Conseil Municipal du 3 avril 2023, Monsieur le Maire a autorisé le versement des contributions au CCAS au titre du budget 2023 ;
- La contribution accordée au budget annexe Accueil de jour pour l'année 2023 avait été fixée à 17 262,04 € ;
- L'Agence Régionale de Santé a notifié auprès du CCAS une subvention 2023 à hauteur de 118 711,77 €, inférieure au montant inscrit au BP 2023, à savoir 185 566,97 € ;

La participation ayant diminué de 66 855, 20 €, il convient de compenser cette baisse de recette en réajustant la subvention d'équilibre de la Ville accordée au CCAS- budget annexe Accueil de Jour pour 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la contribution complémentaire suivante :

**Contribution complémentaire au CCAS - budget annexe Accueil de Jour au titre de l'année 2023**

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT ACCORDÉ BP 2023</b>	<b>MONTANT COMPLÉMENTAIRE MAXIMUM 2023</b>	<b>IMPUTATIONS</b>
Centre Communal d'Action Sociale – budget annexe accueil de jour - au titre du fonctionnement	17 262,04 €	66 855, 20 €	657362-4238

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 11/12/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Farida REBOUH

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 14/12/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 14/12/2023